

**COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 17 MARS 2010**

Après approbation par le Conseil Municipal du compte rendu de la réunion du 10 Février 2010,

M. Le Maire rend compte au Conseil des décisions prises dans le cadre de la délégation de pouvoirs :

10/03/2010 NON EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN

FINANCES

✓ **COMPTE ADMINISTRATIF 2009**

Le Conseil Municipal, après le retrait de M. Le Maire,

- **APPROUVE, à l'exception d'une abstention,** le Compte Administratif de l'exercice 2009 du Budget Général.

LIBELLES		FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL CUMULE
RECETTES 2009	Total titres émis Recettes restes à réaliser	3 256 106.49 €	1 777 154.19 € 15 862.00 €	5 033 260.68 € 15 862.00 €
DEPENSES 2009	Total mandats émis Dépenses restes à réaliser	2 659 935.04 €	1 582 656.82 € 166 361.14 €	4 242 591.86 € 166 361.14 €

✓ **AFFECTATION DU RESULTAT 2009**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'exception d'une abstention,**

- **AFFECTE** la somme de 660 993.40 Euros à la section d'investissement à l'article 1068,
- **DIT** que le solde des excédents après affectation, soit 143 832.16 Euros sont affectés à l'article R 002 résultat de fonctionnement reporté.

✓ **APPROBATION COMPTE DE GESTION 2009**

Le Conseil Municipal, **à l'exception d'une abstention,**

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé par le Trésorier Principal, Mme Nicole BIMET, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

✓ **FISCALITE LOCALE 2010 : VOTE DES TAUX**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'exception d'un vote contre,**

- **FIXE** les taux d'imposition à :

TAXE D'HABITATION	8,83 %
TAXE SUR LE FONCIER BATI	20,08 %
TAXE SUR LE FONCIER NON BATI	70,56 %

✓ **BUDGET PRIMITIF 2010 : EXAMEN ET VOTE AVEC REPRISE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2009**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'exception d'une abstention,

- **ADOpte** ledit budget dont la balance s'équilibre ainsi qu'il suit :

SECTION FONCTIONNEMENT	RECETTES	DEPENSES
	3 375 832 €	
SECTION INVESTISSEMENT	RECETTES	DEPENSES
	2 665 577 €	
TOTAL CUMULE	6 041 409 €	

✓ **VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2010**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **ACCEPTe** le tableau de répartition des subventions aux associations pour un montant global de 68 325 €.

QUESTIONS ET AFFAIRES DIVERSES

✓ **CHEMIN DU GRIVET : CONVENTION DE DELEGATION MAITRISE D'OUVRAGE CHAMBERY METROPOLE / BASSENS**

Monsieur le Maire, rappelle à l'assemblée municipale le projet d'élargissement du Chemin du Grivet dont le montant prévisionnel des travaux est inscrit au budget primitif 2010.

Dans le cadre de cette opération, Chambéry Métropole a fait connaître son intention d'entreprendre des travaux de restructuration du réseau d'eau potable et d'extension du réseau d'eaux usées, et de confier à la commune de BASSENS la maîtrise d'ouvrage desdits travaux.

La part financière incombant à Chambéry Métropole (au total 48 998,70 € H.T.) est de :

- ✓ 21 423,50 € H.T. pour les travaux d'eau potable
- ✓ 27 575,20 € H.T. pour les eaux usées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité,

- **D'ACCEPTER** de réaliser les travaux susvisés Chemin du Grivet pour le compte de Chambéry Métropole. En contrepartie, il sera remboursé à la commune la somme de 48 998,70 € H.T. sur le compte « travaux pour compte de tiers ».
- **D'APPROUVER ET D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre Chambéry Métropole et la commune de Bassens, et tous documents nécessaires à l'application de la présente décision.